

CERTIFICAT D'AUTORISATION

REMBLAI, DÉBLAI OU EXCAVATION

REQUÉRANT OU DEMANDEUR

Nom :			
Adresse :			
Ville et code postal :	Ville :	Code postal :	
Téléphone :	Principal :	Autre :	
Courriel :			
Propriétaire du lieu visé :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	* Si non, une procuration du propriétaire doit être fournie avec la demande.

EMPLACEMENT DES TRAVAUX

 Même adresse que le requérant

Adresse :			Code postal :
Numéro de lot : (Si le terrain est vacant)			

EXÉCUTANT DES TRAVAUX

Exécutant des travaux :	<input type="checkbox"/> Requérant	<input type="checkbox"/> Propriétaire	<input type="checkbox"/> Entrepreneur	<input type="checkbox"/> Non applicable	<input type="checkbox"/> Autre
Nom :					
Adresse :					
Ville et code postal :	Ville :	Code postal :			
Téléphone :	Principal :	Autre :			
N° licence R.B.Q :	* Vérifiez si votre entrepreneur détient la bonne sous-catégorie de licence valide.				
N° entreprise N.E.Q :	* Vérifier si votre entrepreneur est inscrit au registre des entreprises.				

DURÉE ET VALEUR ESTIMÉE DES TRAVAUX

Date de début des travaux :		
Date de fin des travaux :		
Valeur des travaux :	\$	* Le montant doit inclure le coût des matériaux et de la main d'œuvre avant les taxes.

 SUITE 

MISE EN GARDE : Les travaux de remblai, de déblai ou d'excavation devant être réalisés dans une zone à forte pente, une zone inondable ou riveraine sont interdits sans l'obtention d'un certificat d'autorisation. Un délai maximal de 30 jours suite au dépôt de la demande peut être nécessaire à son analyse et pour l'émission d'un certificat d'autorisation. D'autres conditions ou délais peuvent s'appliquer selon le cas.

Veuillez faire parvenir votre demande par courriel à urbanismedev@villededonnacona.com. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le Service de l'urbanisme au 418-285-0110 au poste #4.



138 avenue Pleau, Donnacona (QC) G3M 1A1
www.villededonnacona.com

DESCRIPTION ET NATURE DES TRAVAUX

Usage du terrain :	<input type="checkbox"/> Résidentiel	<input type="checkbox"/> Commercial	<input type="checkbox"/> Industriel	<input type="checkbox"/> Communautaire
	<input type="checkbox"/> Utilité publique	<input type="checkbox"/> Récréatif	<input type="checkbox"/> Agricole	<input type="checkbox"/> Terrain vacant
Projet :	<input type="checkbox"/> Remblai	<input type="checkbox"/> Déblai	<input type="checkbox"/> Excavation	
Motifs du projet :	Ex : Nivellement, etc. :			
Localisation :	<input type="checkbox"/> Cour arrière	<input type="checkbox"/> Cour latérale	<input type="checkbox"/> Cour avant	
Contraintes du milieu :	<input type="checkbox"/> Zone riveraine	<input type="checkbox"/> Zone inondable	<input type="checkbox"/> Zone à forte pente	<input type="checkbox"/> Zone agricole
Quantité de matériel :	Volume :	Épaisseur :	Superficie de terrain :	
Matériel de remblai :	Ex : Terre argileuse, arabe, sable, etc. : ATTENTION : L'emploi de pneus, de blocs de béton ou d'asphalte, de matériaux de rebuts, de contenants (vides ou pleins), de matériel de démolition ou autres matériaux similaires est prohibé pour le remblayage de tout terrain.			
Provenance du matériel :	Lieu de provenance :		Lieu de disposition :	
Description détaillée :				

DOCUMENTS À FOURNIR AVEC LA DEMANDE

- Plan de localisation** indiquant l'emplacement exact des travaux, l'épaisseur du remblai ou la profondeur du déblai ou de l'excavation, le type et la quantité de matériel utilisé ainsi que les axes de drainage projetés des eaux de surface sur le terrain;
- Expertise géotechnique et relevé topographique** du terrain naturel réalisé par un membre d'un ordre professionnel compétent en la matière (**requis pour une intervention dans une zone inondable, dans un talus à forte pente ou à proximité d'un tel talus**);
- Résolution du conseil municipal autorisant la délivrance du permis ou du certificat d'autorisation (si requis);
- Autorisation de la CPTAQ (**requis pour des travaux de remblai ou de déblai en zone agricole d'une superficie de plus de 2 hectares**);
- Procuration du propriétaire et/ou des propriétaires voisins (si requis).

*** D'autres documents peuvent être exigés selon le cas. Un document manquant empêchera le traitement de la demande. De plus, le requérant a l'entière responsabilité de faire réaliser ses plans par un membre en règle d'un ordre professionnel compétent.**

DÉCLARATION DU REQUÉRANT

Je déclare par la présente que les renseignements donnés dans cette demande sont complets et exacts et que, si le permis ou certificat d'autorisation m'est accordé, je me conformerai aux conditions et dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter. Enfin, je comprends également que le présent formulaire ne constitue pas un permis ou un certificat d'autorisation.

Signature :

Date :

MISE EN GARDE : Les travaux de remblai, de déblai ou d'excavation devant être réalisés dans une zone à forte pente, une zone inondable ou riveraine sont interdits sans l'obtention d'un certificat d'autorisation. Un délai maximal de 30 jours suite au dépôt de la demande peut être nécessaire à son analyse et pour l'émission d'un certificat d'autorisation. D'autres conditions ou délais peuvent s'appliquer selon le cas.

Veuillez faire parvenir votre demande par courriel à urbanismedev@villededonnacona.com. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le Service de l'urbanisme au 418-285-0110 au poste #4.



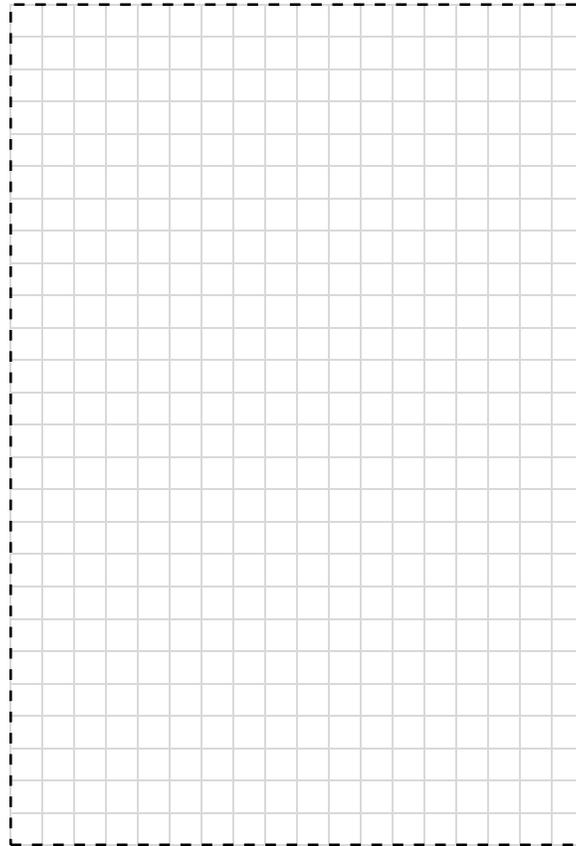
138 avenue Pleau, Donnacona (QC) G3M 1A1
www.villededonnacona.com

TERRAIN INTÉRIEUR

ATTENTION : Si vous possédez une copie du certificat de localisation de votre propriété, il est préférable de réaliser votre plan de localisation à partir de celui-ci pour plus de précision. Votre plan doit indiquer l'emplacement exact des travaux, l'épaisseur du remblai ou la profondeur du déblai ou de l'excavation, le type et la quantité de matériel utilisé ainsi que les axes de drainage projetés des eaux de surface sur le terrain.

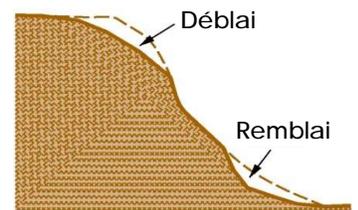
LÉGENDE :

--- Lignes de terrain



Rue

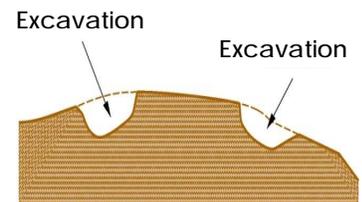
REMBLAI OU DÉBLAI :



Épaisseur :

Profondeur :

EXCAVATION :



Profondeur :

ÉCHELLE : =

DÉCLARATION DU REQUÉRANT

Je déclare par la présente que les renseignements donnés dans ce document sont complets et exacts et que, si le permis ou certificat d'autorisation m'est accordé, je me conformerai aux conditions et dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter. Enfin, je comprends également que le présent document ne constitue pas un permis ou un certificat d'autorisation.

Signature :

Date :

MISE EN GARDE : Les travaux de remblai, de déblai ou d'excavation devant être réalisés dans une zone à forte pente, une zone inondable ou riveraine sont interdits sans l'obtention d'un certificat d'autorisation. Un délai maximal de 30 jours suite au dépôt de la demande peut être nécessaire à son analyse et pour l'émission d'un certificat d'autorisation. D'autres conditions ou délais peuvent s'appliquer selon le cas.

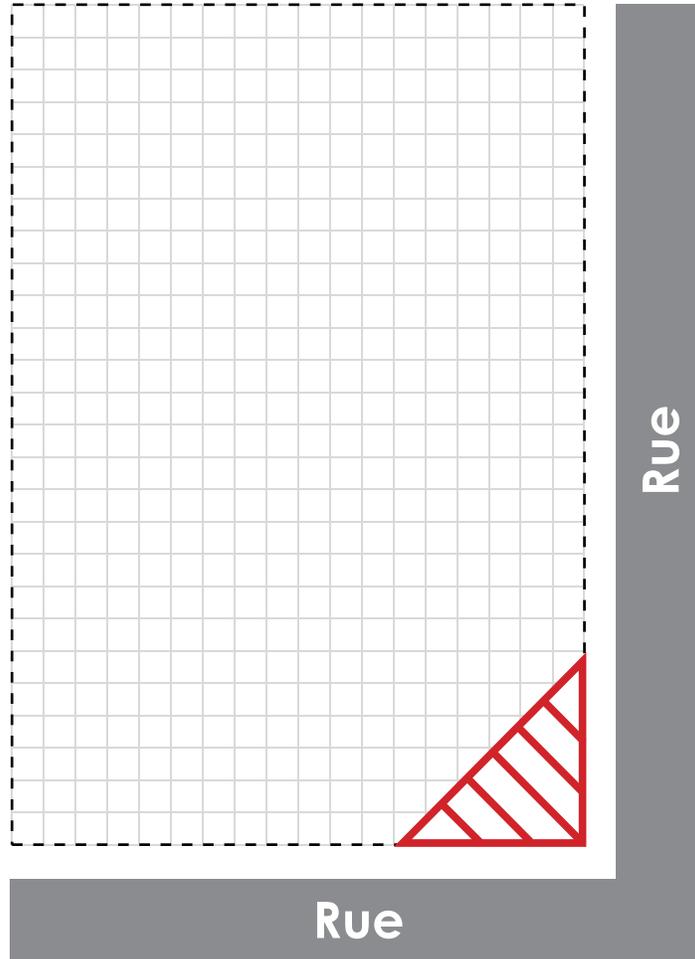
Veuillez faire parvenir votre demande par courriel à urbanismedev@villededonnacona.com. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le Service de l'urbanisme au 418-285-0110 au poste #4.

TERRAIN D'ANGLE (EN COIN DE RUE)

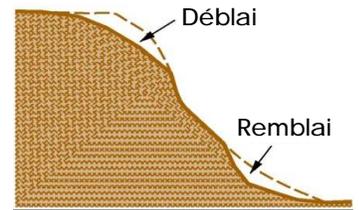
ATTENTION : Si vous possédez une copie du certificat de localisation de votre propriété, il est préférable de réaliser votre plan de localisation à partir de celui-ci pour plus de précision. Votre plan doit indiquer l'emplacement exact des travaux, l'épaisseur du remblai ou la profondeur du déblai ou de l'excavation, le type et la quantité de matériel utilisé ainsi que les axes de drainage projetés des eaux de surface sur le terrain.

LÉGENDE :

- Lignes de terrain
-  Triangle de visibilité (6 m x 6 m)



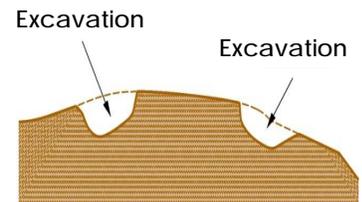
REMBLAI OU DÉBLAI :



Épaisseur :

Profondeur :

EXCAVATION :



Profondeur :

ÉCHELLE : =

DÉCLARATION DU REQUÉRANT

Je déclare par la présente que les renseignements donnés dans ce document sont complets et exacts et que, si le permis ou certificat d'autorisation m'est accordé, je me conformerai aux conditions et dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter. Enfin, je comprends également que le présent document ne constitue pas un permis ou un certificat d'autorisation.

Signature :

Date :

MISE EN GARDE : Les travaux de remblai, de déblai ou d'excavation devant être réalisés dans une zone à forte pente, une zone inondable ou riveraine sont interdits sans l'obtention d'un certificat d'autorisation. Un délai maximal de 30 jours suite au dépôt de la demande peut être nécessaire à son analyse et pour l'émission d'un certificat d'autorisation. D'autres conditions ou délais peuvent s'appliquer selon le cas.

Veuillez faire parvenir votre demande par courriel à urbanismedev@villededonnacona.com. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le Service de l'urbanisme au 418-285-0110 au poste #4.